



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

ÉLECTION À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE des agents contractuels exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 06 DECEMBRE 2018

ASSISTANTS D'ÉDUCATION ET ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Du 29 novembre au 06 décembre 2018 vous êtes appelés à élire vos représentants à la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La volonté de l'administration de réduire les moyens mis à la disposition de l'Éducation est une menace flagrante contre vous les AED et les AESH alors que vous êtes indispensables au bon fonctionnement des établissements scolaires.

L'administration fait fi de l'expertise de la MDPH qui estime à 3000 le nombre d'enfants en situation de handicap et prévoit de redéfinir les conditions d'accompagnement afin de diminuer le nombre d'élèves nécessitant une prise en charge et par la même le nombre d'AESH.

Par ailleurs, la multiplication des contrats partiels, le remplacement des AED par des contrats civiques, taillables et corvéables à merci avec un salaire de misère, vous plongent de plus en plus dans une situation précaire.

En 2014 malgré la réticence de l'académie, le SPEG a imposé la mise en place des CCP et depuis vous a défendu sans relâche.

Les commissaires paritaires du SPEG, grâce à leur détermination et leur courage face à une administration souvent méprisante, ont ainsi obligé le rectorat à établir un vrai dialogue social et ont pu obtenir des avancées significatives quant à la gestion des agents contractuels :

▪ Pour les AESH

- Inscription de modules de formations adaptées au métier d'accompagnants dans le Plan Académique de Formation.

- Reconduction à leur poste de tous les AESH anciens CUI qui se sont fait connaître alors qu'ils allaient être licenciés par l'administration.
- Mise en place des entretiens et évaluations conformes à la loi.
- Renouvellement du contrat des AESH de plus de 50 ans.

▪ Pour les AED :

- La possibilité de bénéficier de la VAE
- Le droit aux congés de formation professionnelle
- Une fiche de poste dans laquelle les missions sont clairement établies

Le SPEG continuera avec acharnement à lutter pour que le rectorat :

- applique entièrement les textes qui vous régissent,
- en finisse avec le temps partiel qui vous est imposé et vous condamne à la précarité,
- mette fin à vos difficultés quotidiennes rencontrées dans l'exercice de votre fonction, notamment avec les chefs d'établissement qui ne maîtrisent pas les missions qui vous sont confiées.

Les Représentants du SPEG à la Commission Consultative Paritaire continueront le combat avec une détermination sans faille pour exiger :

- ***Une plus grande transparence en ce qui concerne le renouvellement de vos contrats qui ne doivent en aucun cas reposer sur le bon vouloir des chefs d'établissement.***
- ***Le respect de votre droit à une formation efficiente vous permettant d'accéder à un emploi stable.***
- ***Une gestion équitable des personnels exerçant les fonctions d'encadrement, de surveillance et d'accompagnement des élèves.***
- ***un contrat de travail de plus d'un an***

Voter SPEG c'est être représenté au sein des CCP par des élus qui vous accompagnent au quotidien, luttent avec acharnement pour améliorer vos conditions de travail, vous défendent individuellement et collectivement de manière équitable, efficace et sans clientélisme.

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018

Votez et faites voter pour la liste

SPEG

